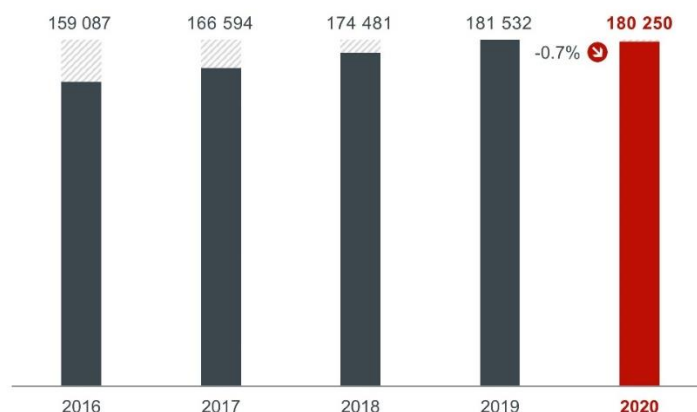


Innovation : la France se distingue en 2020

- Selon le baromètre *Patent Index 2020* de l'Office européen des brevets (OEB), les demandes de brevets sont restées constantes malgré la pandémie mais sont marquées par de fortes disparités entre les pays et les technologies
- 2^e pays le plus innovant d'Europe à l'OEB, la France se montre dynamique face à la crise et se distingue de ses voisins européens par l'augmentation de son nombre de demandes de brevets (+ 3,1 %)
- Le CEA, Safran et Saint-Gobain sur le podium des champions français
- Porté par Sanofi et l'Inserm, essor de l'innovation française dans les secteurs de la santé ; l'Inserm 1^{er} à l'OEB dans les produits pharmaceutiques
- Les transports, secteur le plus innovant de l'Hexagone, continue de se réinventer et repart à la hausse (+ 4,6 %)
- L'innovation française est portée par des places fortes régionales : rôle central de l'Île-de-France, accélération d'Auvergne-Rhône-Alpes et de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Munich, le 16 mars 2021 – L'Office européen des brevets (OEB) publie aujourd'hui son baromètre annuel de l'innovation, le *Patent Index 2020*. Bonne nouvelle, le recours aux brevets n'a quasiment pas pâti de l'épidémie de la Covid-19. L'OEB a enregistré 180 250 demandes de brevets européens en 2020, soit une très légère baisse par rapport à 2019 (- 0,7 %). Les cinq pays les plus représentés en 2020 à l'OEB sont de nouveau les États-Unis (44 293 demandes), suivis de l'Allemagne (25 954), du Japon (21 841), de la Chine (13 432) et de la France (10 554). Le classement des entreprises reflète quant à lui la progression constante des demandes de brevets originaires des pays asiatiques : Samsung est en tête (3 276 demandes), suivi de Huawei (3 113), et de LG (2 909).

Croissance des demandes de brevets

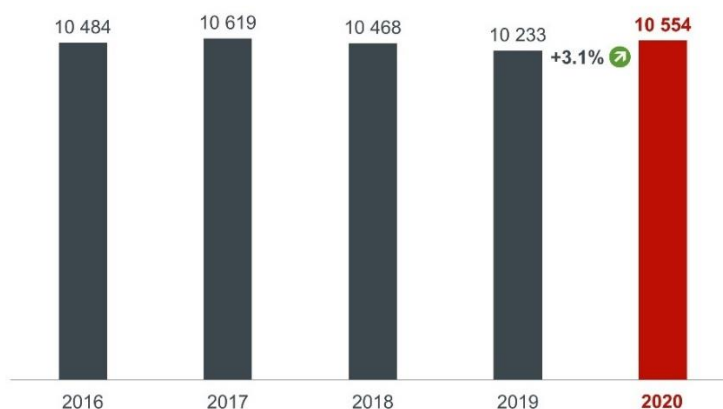


Office européen des brevets, 2021

La France, figure d'exception dans une Europe à l'innovation ralentie

Malgré l'épidémie de la Covid-19, avec 10 554 demandes de brevets déposés en 2020, l'innovation française a regagné son dynamisme et en ressort même renforcée. La France conserve sa place de 2^e pays européen le plus innovant auprès de l'OEB. Elle se place derrière l'Allemagne, en 1^{ère} position (25 954 demandes), et devant la Suisse (8 112 demandes). Dans un contexte économique mondial déprimé, l'écosystème français de l'innovation arrive à se distinguer. En effet, la France, avec l'Italie et la Finlande, fait partie des rares pays européens dont l'innovation n'a pas été ralentie en 2020 et qui ont enregistré une croissance dans leurs demandes (+ 3,1 %, + 2,9 % et + 11,1 % respectivement). Un signal positif pour la France qui avait connu un ralentissement ces dernières années (- 2,2 % en 2019, - 1,4% en 2018). L'Allemagne, bien qu'en haut du podium, fait face à une baisse de ses demandes de brevets (- 3 %).

Augmentation des demandes de brevets en provenance de France auprès de l'OEB



European Patent Office 2021

« Le Patent Index 2020 de l'OEB montre que la demande de protection par brevet reste élevée. Dans l'ensemble, l'activité en matière de brevets reste soutenue, même si elle fluctue selon les secteurs technologiques et les régions. Le cas français en est un bon exemple, et la résistance de son écosystème d'innovation est un signal positif dans ce contexte difficile », a déclaré António Campinos, Président de l'OEB. « L'innovation, soutenue par un système de propriété intellectuelle solide, est indéniablement le moteur de la reprise, dans tous les sens du terme ».

En France, les 3 organismes qui génèrent le plus de demandes de brevets européens sont le CEA (Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives) avec 520 demandes, Safran (424, + 3,2 %) et Saint-Gobain (413, + 14,4 %). Ceux-ci se positionnent également dans le top 50 mondial à l'OEB, respectivement à la 37^e, 48^e et 50^e place. A noter que le CEA, bien qu'à la 1^{ère} place en France, a vu le nombre de ses demandes de brevets baisser (- 12,9 % par rapport à l'année précédente).

Principaux demandeurs français à l'OEB en 2020 (par nombre de demandes de brevets)

TOP 30

1 CEA (COMMISSARIAT A L'ÉNERGIE ATOMIQUE ET AUX ÉNERGIES ALTERNATIVES)	520	16 CNRS (CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE)	160
2 SAFRAN	424	17 SCHNEIDER ELECTRIC	159
3 SAINT-GOBAIN	413	18 ORANGE	139
4 VALEO	390	19 ALSTOM	121
5 SANOFI	381	20 SEB	106
6 THALES	308	21 ATOS	105
7 MICHELIN	294	22 COMPAGNIE PLASTIC OMNIUM	104
8 INSERM (INSTITUT NATIONAL DE LA SANTÉ ET DE LA RECHERCHE MÉDICALE)	265	23 IFP ENERGIES NOUVELLES	83
9 GROUPE PSA	240	24 SAGEMCOM	72
10 TOTAL	223	25 ELECTRICITÉ DE FRANCE	58
11 RENAULT	221	26 NEXANS	56
12 ARKEMA	220	27 ARIANEGROUP	53
13 AIR LIQUIDE	202	28 IDEMIA	43
14 ESSILORLUXOTTICA	172	29 INSTITUT PASTEUR	33
15 L'OREAL	167	30 ROQUETTE FRERES	29

Office européen des brevets 2021

L'innovation française dans la santé se distingue

Le baromètre de l'OEB montre que les innovations dans le domaine de la santé ont porté les demandes de brevets en 2020. Le domaine des technologies médicales est même redevenu le 1^{er} secteur d'innovation à l'OEB en 2020, une place occupée par la communication numérique en 2019.

Les inventeurs français ont d'ailleurs été particulièrement prolifiques dans le secteur de la santé en 2020. En termes de demandes de brevets européens, la France enregistre une forte croissance en particulier dans les technologies médicales (+ 17,5 %, 576 demandes) et dans les produits pharmaceutiques (+ 21,8 %, 472 demandes) qui se positionnent dans le top 5 des secteurs les plus dynamiques de l'hexagone (respectivement à la 2^e et 5^e position).

Au niveau européen, la France occupe d'ailleurs à chaque fois le top 3 des pays les plus innovants, que ce soit pour les technologies médicales (3^e), les produits pharmaceutiques (2^e) ou encore les biotechnologies (3^e). Cette performance s'explique en grande partie par la vivacité d'acteurs clés comme l'**Inserm** (Institut national de la santé et de la recherche médicale) ou encore **Sanofi**. Dans le secteur des [produits pharmaceutiques](#), l'Inserm est cette année encore le champion à l'OEB, devant Merck & Co et Johnson & Johnson. Il est suivi par Sanofi qui conserve la 6^e place. Dans les [biotechnologies](#), l'Inserm gagne une place par rapport à 2019 et se positionne à la 2^e place, suivi par Sanofi qui progresse également et atteint la 3^e place (6^e en 2019), devant Novartis. Sanofi confirme également être un acteur incontournable des [technologies médicales](#), conservant son 6^e rang.

Malgré la crise, rebond de l'innovation française dans les transports

Alors que le secteur des transports est celui qui a connu la plus forte baisse (- 5,5 %) en termes de demandes de brevets européens à l'OEB, la France se distingue. Avec 1 016 demandes de brevets en 2020, les transports résistent et restent le secteur le plus innovant du pays. Celui-ci est même marqué par un regain d'activité (+ 4,6 % ; contre - 6,7 % en 2019). Se plaçant derrière l'Allemagne, grande championne du secteur au niveau européen mais qui enregistre une légère baisse (- 1,4 %), la France réussit tout de même à placer 6 entreprises dans le top 25 du secteur à l'OEB : le Groupe PSA à la 10^e place, Michelin à la 12^e place, suivi par Renault à la 13^e, Valeo à la 16^e, Alstom à la 20^e place et Safran à la 24^e.

Principaux domaines technologiques pour les demandes de brevets européens originaires de France en 2020

TOP 10

	2020	Evolution
1 Transports	1 016	+4.6% 
2 Technologies médicales	677	+17.5% 
3 Machines, appareils et énergie électriques	636	-2.9% 
4 Informatique	606	+2.9% 
5 Produits pharmaceutiques	575	+21.8% 
6 Techniques de mesure	514	-13.3% 
7 Biotechnologies	503	+0.6% 
8 Autres machines spéciales	434	+17.9% 
9 Chimie fine organique	426	-3.4% 
10 Communication numérique	406	0.0% 

L'innovation française portée par le dynamisme de ses régions

Avec 6 507 demandes déposées en 2020, l'Île-de-France reste la grande championne de l'innovation française, avec Paris comme premier pôle d'innovation (2 940 demandes). [Au niveau européen](#), la région conserve sa 2^e position derrière la Bavière, mais se distingue par sa stabilité (- 0,1%) face au pôle allemand en perte de vitesse en 2020 (- 7,6 %). A nouveau sur la 2^e marche du podium dans l'Hexagone (1 463 demandes), l'Auvergne-Rhône-Alpes confirme être une place forte de l'innovation française, avec une croissance de 10,2 % par rapport à 2019. Une progression notamment portée par le Grand Lyon (284 demandes, + 27,9 %) et la métropole grenobloise (184 demandes, + 18,7 %). Bien que 3^e, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur est celle qui se distingue le plus : avec 458 demandes, elle enregistre l'une des plus fortes croissances parmi les régions françaises (+ 40,9 %) et prend la place occupée par l'Occitanie, moins dynamique que l'année précédente et occupant désormais la 4^e place (362 demandes, - 12,1 %).

Demandes de brevets originaires de France déposées auprès de l'OEB en 2020 - Répartition régionale

Région	2020	Part	Evolution
Île-de-France	6 507	61.7%	-0.1%
Auvergne-Rhône-Alpes	1 463	13.9%	+10.2%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	458	4.3%	+40.9%
Occitanie	362	3.4%	-12.1%
Grand Est	303	2.9%	+2.0%
Hauts-de-France	278	2.6%	+6.5%
Nouvelle-Aquitaine	267	2.5%	+7.2%
Bretagne	246	2.3%	+29.5%
Normandie	219	2.1%	+28.1%
Pays de la Loire	186	1.8%	+3.9%
Bourgogne-Franche-Comté	150	1.4%	+25.0%
Centre-Val de Loire	98	0.9%	0.0%
Corse	4	0.0%	-20.0%
Guadeloupe	4	0.0%	+300.0%
La Réunion	2	0.0%	-66.7%
Martinique	1	0.0%	-
Guyane	0	0.0%	0.0%
Mayotte	0	0.0%	0.0%
Nouvelle-Calédonie	0	0.0%	0.0%

Office européen des brevets 2021

Pour des statistiques détaillées, nous vous invitons à consulter le baromètre *Patent Index 2020* à partir du lien suivant : www.epo.org/patent-index2020.

Contacts à l'Office européen des brevets :

Luis Berenguer Giménez
Directeur principal Communication

Rainer Osterwalder
Porte-Parole

Service de presse de l'OEB
Tel : +49 (0)89 2399 1820
Mobile : +49 (0)163 8399527
press@epo.org

Marine Delabie
B2P Communications Consulting
Mobile : +33 6 43 67 75 59
mdelabie@b2p-communications.com

À propos de l'OEB

Avec près de 6 400 agents, l'Office européen des brevets (OEB) est l'une des plus grandes institutions publiques européennes. Son siège est à Munich et il dispose de bureaux à Berlin, Bruxelles, La Haye et Vienne. L'OEB a été créé dans l'objectif de renforcer la coopération sur les brevets en Europe. Grâce à sa procédure centralisée de délivrance de brevets, les inventeurs peuvent obtenir une protection par brevet de haute qualité dans non moins de 44 pays, couvrant un marché de quelque 700 millions de personnes. L'OEB fait aussi autorité au niveau mondial en matière d'information brevets et de recherche de brevets.